

DIRECTION COMMERCIALE
Service Communication

Email : communication@air-caledonie.nc

Nos réf. : DC-034.2016COM



COMMUNIQUE

Date : 22/06/2016

Objet : Situation des vols du 23 juin 2016

Suite à la répétition de défaillances du service de contrôle aérien, ayant entraîné récemment l'évitement entre deux appareils en vol et sans mesures satisfaisantes prises par la Direction de l'Aviation Civile, Air Calédonie prend la décision de suspendre l'exploitation de ses vols à compter du 23 juin 2016.

L'analyse de sécurité finalisée ce jour par la compagnie conclue à des conditions d'exploitation dont le niveau de sécurité est rendu inacceptable. Air Calédonie attend de la DAC la mise en place de mesures conservatoires d'urgence.

Air Calédonie se doit de préserver la sécurité de ses passagers et de son personnel et prend ses responsabilités face à une telle situation. Une reprise de l'activité ne pourra être envisagée qu'après avoir obtenu la garantie d'un retour à un standard de sécurité nominal.

La Direction Générale